



Critères pour un soutien financier aux projets scolaires

Réseau fribourgeois d'écoles21 – projets de promotion de la santé et/ou de durabilité

À qui s'adresse ce soutien ? Aux établissements fribourgeois membres du Réseau d'écoles21 souhaitant réaliser un projet en lien avec la promotion de la santé et/ou l'éducation en vue d'un développement durable (EDD).

1. Conditions et modalités du soutien

- 1 L'école remplit le formulaire de demande de soutien, le fait signer par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge et l'envoie au Bureau « santé à l'école », avec les pièces jointes requises.
- 2 Une école peut déposer au maximum une demande tous les deux ans, sous réserve des montants budgétaires annuels disponibles et jusqu'à leur épuisement. Une exception peut être envisagée si des fonds restent disponibles en automne.
- 3 Un projet peut être soutenu à hauteur de CHF 2'500.– au maximum. Une exception peut être envisagée si des fonds restent disponibles en automne.
- 4 Le soutien ne finance pas un camp en tant que tel. Des interventions ou animations liées aux thématiques EDD, respectant les critères et se déroulant durant un camp obligatoire pour l'ensemble du public ciblé, peuvent toutefois être soutenues.

2. Critères de qualité

Ancrage dans l'EDD et les besoins de l'école

- 5 Le projet aborde un ou plusieurs thèmes de l'EDD selon éducation21 : citoyenneté et droits humains ; diversité et compréhension interculturelle ; environnement et ressources naturelles ; consommation et économie ; interdépendances mondiales ; santé et bien-être. Il présente au minimum des co-bénéfices avec le thème « santé et bien-être ».
- 6 Le projet répond à des besoins clairement identifiés.
- 7 Le projet présente des objectifs clairs et mesurables.
- 8 Le projet s'inscrit dans une perspective à moyen ou long terme et ne constitue pas une action ponctuelle et isolée.
- 9 Le projet est suffisamment concret et planifié. Les intentions de projet ne peuvent pas être soutenues.

Qualité pédagogique et participation

- 10 Le projet favorise une approche pédagogique interdisciplinaire.
- 11 Le projet encourage le passage à l'action collective, notamment afin de prendre en compte les dimensions de santé mentale et d'éco-anxiété.
- 12 Le projet mobilise des objectifs d'apprentissage du plan d'études concerné (PER ou Lehrplan 21).
- 13 Le projet contribue au développement de capacités transversales liées à l'EDD selon éducation21 : pensée en systèmes ; penser et agir avec prévoyance ; penser de manière critique et créative/constructive ; prendre en compte différentes perspectives ; collaborer et contribuer à des processus collectifs ; réfléchir à ses valeurs ; assumer ses responsabilités.

Important : l'octroi d'un soutien reste soumis à l'examen de la demande et à la disponibilité des montants budgétaires annuels.

Dépôt de la demande : Bureau « santé à l'école » • sante.ecole@fr.ch